

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2020**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Céline ROUSSEAU, Anthony ARLOT, Arnaud MERCIER et Suzie PORTEJOIE.

**Était absente excusée :** Mme Nathalie DEMELLIER.

**Pouvoirs :** Mme Nathalie DEMELLIER à M. Jacques AUGRIS.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Michelle CAILLAUD a été élue secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS.
4. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.
5. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE
6. INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE.
7. ACQUISITION DE MATÉRIEL.
8. ACQUISITION DE VÉHICULE.
9. REPRISE DE MATÉRIEL.
10. REPRISE DE VÉHICULE.
11. SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE.
12. AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE PUBLIC.
13. CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.
14. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.
15. DÉSIGNATION DES DÉLEGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS.
16. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE.
17. CONSEILLERS RÉFÉRENTS.
18. QUESTIONS DIVERSES.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020.

**DROITS DE PRÉEMPTION :**

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L2131-11 du CGCT, Madame Suzie PORTEJOIE, Conseillère Municipale, directement ou indirectement concernée par le droit de préemption, Section D n° 1298 – 1300 et 1302 « Épinoux », quitte la salle pour ne pas participer au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (14), décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

↳ Section D n° 1298 – 1300 – 1302 « Épinoux »

Madame Suzie PORTEJOIE regagne la séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (15), décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

↳ Section G n° 1196 « 6 Route de Limoges »

↳ Section B n° 1269 (ex B 763) « Marigné »

**INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS :**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est fixé aux taux suivants :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjointes du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget en section de fonctionnement ;
- 2) De passer les contrats d'assurance (hors marché) ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (marché inclus) ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

5) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;  
DIT que les décisions prises en application des présentes délégations peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISE que les présentes délégations soit exercées par le suppléant du Maire en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci en application de l'article L. 2122-17 du CGCT.

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets (article L.2122-23 du CGCT).

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation

#### JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE :

Monsieur BRUNEAU Dorian, Mesdames MARTIN Nathalie et CHENUAU Violetta, ont été tirés au sort pour être inscrits sur la liste préparatoire pour l'année 2021.

#### INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à Monsieur le Curé, en qualité de gardien non résident, l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97 € pour l'année 2020.

#### ACQUISITION DE MATÉRIEL :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mickaël COLIN.

M. Mickaël COLIN expose au Conseil Municipal qu'il a été demandé à CAP MOTOCULTURE et à BLANCHARD MOTOCULTURE la démonstration d'une tondeuse autoportée en vue du remplacement de la tondeuse autoportée KUBOTA. Suite aux essais, des devis ont été demandés aux deux entreprises pour une tondeuse autoportée, une remorque pour le transport ainsi que pour une débrousailluse. Seul BLANCHARD MOTOCULTURE a répondu.

Tondeuse autoportée « GRILLO » 24 490 € HT – remorque « LIDER » 3 290 € HT - débrousailluse « STIHL » 750 € HT.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à l'acquisition des matériels ci-dessus dont les crédits sont inscrits au budget 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants avec BLANCHARD MOTOCULTURE.

#### ACQUISITION DE VÉHICULE :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mickaël COLIN.

M. Mickaël COLIN expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le véhicule PEUGEOT PARTNER qui occasionne des frais qui sortent du simple entretien. Des devis ont été demandés à SASP de CIVRAY et au GARAGE BUJON de SAVIGNÉ pour un véhicule neuf, comprenant un triflash rabattable, un attelage, un gyrophare, des bandes réfléchissantes, un kit bois complet ainsi que le certificat d'immatriculation et la fourniture et la pose des plaques d'immatriculation.

La SASP a fourni deux devis, le premier pour un RENAULT TRAFIC L1H1 145 cv comprenant le GPS, l'attelage, le kit bois et la carte grise pour un montant HT de 20 645 € - TTC 24 774 € - le second pour un CITROËN JUMPY L1H1 100cv comprenant l'attelage, le kit bois et la carte grise pour 18 300 € HT – 21 960 € TTC. La SASP ne peut pas fournir le triflash rabattable, le gyrophare et les bandes réfléchissantes.

Le GARAGE BUJON a fourni un devis réalisé par la SACOA DES NATIONS de MIGNÉ AUXANCES, le GARAGE BUJON étant l'intermédiaire, pour un RENAULT TRAFIC L1H1 1200 ENERGY DCI 145 équipé comme demandé pour un montant HT de 20 589.07 € - frais administratifs 327.76 € - montant TOTAL TTC 25 016.44 €

Monsieur le Maire reprend la parole et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention), après avoir étudié les devis présentés et en avoir délibéré, retient la proposition du GARAGE BUJON, intermédiaire de la SACOA DES NATIONS, pour un RENAULT TRAFIC L1H1 1200 ENERGY DCI 145, comprenant tous les équipements demandés, d'un montant TTC de 25 016.44 €, certificat d'immatriculation et plaques inclus, dont les crédits sont inscrits au budget 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

#### REPRISE DE MATÉRIEL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les offres proposées par BLANCHARD MOTOCULTURE, pour l'acquisition la tondeuse autoportée, la remorque pour le transport ainsi que pour la débrousailluse, comprenaient également une proposition pour la reprise de l'ancien matériel.

6 000 € pour la tondeuse autoportée KUBOTA GR23HD ; 1 300 € pour la remorque LIDER et 200 € pour la débrousailluse HUSQVARNA 545RX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de céder les matériels, à BLANCHARD MOTOCULTURE, aux montants proposés.

Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

#### REPRISE DE VÉHICULE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'offre proposée par le GARAGE BUJON, intermédiaire de la SACOA DES NATIONS, pour l'acquisition du véhicule comprenait également une proposition pour la reprise pour 1 845 € du PEUGEOT PARTNER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de céder le PEUGEOT PARTNER au GARAGE BUJON, intermédiaire de la SACOA DES NATIONS, au prix proposé.

Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

#### SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa politique d'accompagnement pour l'investissement des communes, le Conseil Départemental, dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV', a proposé d'attribuer, à la Commune, une dotation de 28 100 € pour l'année 2020.

Deux projets sont proposés pour servir d'assiette au versement de cette dotation d'investissement.

Considérant les modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose les projets suivants :

<u>ACQUISITION DE MATÉRIEL</u>	COÛT H.T	SUBVENTION	FONDS PROPRES HT
Tondeuse autoportée	24 490.00	15 747.00	12 033.00
remorque	3 290.00		
<u>ACQUISITION DE VÉHICULE</u>			
RENAULT TRAFIC FOURGON	20 589.07	12 353.00	8 236.07
TOTAL	48 369.07	28 100.00	20 269.07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE l'acquisition des matériels et véhicule décrits ci-dessus dont les crédits sont inscrits au budget 2020,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV'.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- DONNE tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire concernant cette affaire.

#### AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE PUBLIC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- DÉCIDE d'autoriser le Comptable Public, responsable de la Trésorerie Municipale de CIVRAY, à poursuivre de façon permanente par voie d'oppositions à tiers détenteur (OTD) et de saisies (saisie-attribution, saisie-CAF, saisie des rémunérations ou saisie-vente) les débiteurs de produits locaux de la collectivité.

#### CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

La composition de chaque commission est arrêtée comme suit :

Le Président : le Maire, Le Vice-Président : 1 Adjoint, 7 membres du Conseil Municipal au maximum

##### 1) BATIMENTS COMMUNAUX, CIMETIERE ET ESPACE CINERAIRE, AGENTS DE PREVENTION, RESEAUX, ASSOCIATIONS, SPORTS ET FINANCES :

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-président : M. Mickaël COLIN, Membres : M. Arnaud MERCIER, M. Guillaume LANCEREAU, M. Avelino RODRIGUES, Mme Nathalie DEMELLIER

##### 2) SCOLAIRES/CANTINE, CULTURELLE/BIBLIOTHEQUE, SALLE POLYVALENTE, ET SON PERSONNEL :

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-présidente : Mme Ginette BOUYER, Membres : Mme Suzie PORTEJOIE, M. Didier MEZIL, M. Guillaume LANCEREAU, Mme Céline ROUSSEAU, Mme Marie-Hélène THÉNAUD, Mme Michelle CAILLAUD, Mme Nathalie DEMELLIER

##### 3) VOIRIE/CHEMINS, PERSONNEL TECHNIQUE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, SECURITE :

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-président : M. Serge GRIMAUD, Membres : M. Anthony ARLOT, M. Didier MEZIL, M. Avelino RODRIGUES

##### 4) ACTION SOCIALE, TOURISME, INFORMATION ET COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES, TOURISME, PROTECTION DES DONNEES, SITE INTERNET :

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-présidente : Mme Nadine NEAUX, Membres : Mme Suzie PORTEJOIE, Mme Céline ROUSSEAU, Mme Michelle CAILLAUD, Mme Nathalie DEMELLIER

#### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Composition : Le Maire ou son représentant (président de la CAO) 3 membres titulaires – 3 membres suppléants

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres. Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Jacques AUGRIS, le Maire,

Membres titulaires : M. Mickaël COLIN, M. Arnaud MERCIER, M. Avelino RODRIGUES

Membres suppléants : M. Serge GRIMAUD, Mme Michelle CAILLAUD, Mme Marie-Hélène THÉNAUD

#### DÉSIGNATION DES DÉLEGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS :

CTE - SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE : Titulaire : M. Jacques AUGRIS, Suppléant : M. Mickaël COLIN

SIMER : Titulaire : M. Serge GRIMAUD, Suppléante : Mme Céline ROUSSEAU

AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (AT86) : Titulaire : Le Maire, M. Jacques AUGRIS, Suppléant : M. Didier MEZIL

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : Collège des Élus : Mme Marie-Hélène THÉNAUD, Collège des Agents : Mme Sylvie PETIT

**DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE :**

M. Serge GRIMAUD est désigné, en tant que correspondant défense

**CONSEILLERS RÉFÉRENTS :**

Les conseillers référents sont des conseillers municipaux qui ont pour mission de faire le lien entre les habitants et la mairie. Ils ont en charge un secteur géographique. Ce sont des interlocuteurs privilégiés vers lesquels les administrés peuvent aisément se tourner afin de signaler et éventuellement résoudre les problèmes liés à la vie dans notre Commune.

CONSEILLERS RÉFÉRENTS	SECTEURS
JACQUES AUGRIS	CHEZ LEBLANC – LA CORATIERE – CHEZ TRIBOT – LE COLOMBIER – LES PIGERIES – CHEZ BÉNÉTEAU
SERGE GRIMAUD NATHALIE DEMELLIER	LA FÉNICARDIÈRE – TOUTES LES RUES DE VERGNÉ – MARIGNÉ – CHANTELOUX – LE BOUX – LE MAS
MARIE-HÉLÈNE THÉNAUD AVELINO RODRIGUES	LA BÂTONNERIE - LA VARONNIÈRE – LA VALLÉE
GINETTE BOUYER MICHELLE CAILLAUD	CHEZ MÉNARD – LA VERDIÈRE – LE BREUIL MARGOT – LA CHAUVELLERIE – LE MAGNOU – LA GARDE – LE MOULIN DE LA BARONNIÈRE – LA MAISONNEUVE – CHEZ RANTONNEAU – LE CHAFFAUD – CHEZ BRUMELOT – CHEZ CHAUVEAU – LA MARTINIÈRE – MALMORT – MONTAZAIS – LA GRANDE FORÊT – CHEZ MILLOT – VILLENEUVE – LES ENGREMYS
GUILLAUME LANCEREAU ARNAUD MERCIER	LE HAMEAU FLEURI – CITÉ DE LOING – ROUTE DE LOING - LES ROCHES
ANTHONY ARLOT	TOUTES LES RUES DE CHAMPAGNÉ-LUREAU – LE TARDY – LA GROIE
MICKAËL COLIN DIDIER MEZIL	QUARTIER DE L'ÉRABLE – ROUTE DE VERGNÉ – FAYOLLE – ROUTE DE NIORT – ZONE ARTISANALE – ROUTE DE MONTMORILLON – LOTISSEMENT LES GRANDS PÂTIS – PASSAGE DE LA SABLONNIÈRE – CITÉ DU BOIS DU GLAND – LA CHAUFFIÈRE – LE QUERROY – LE CRON
SUZIE PORTEJOIE	LIZAC – ÉPINOUX – LES VALLÉES D'ÉPINOUX – LA GARE – LA GARENNE – LA SEPPE – CHEZ BENEST – LA BROUSSE
NADINE NEAUX CÉLINE ROUSSEAU	RUE DE LA SABLIERE – IMPASSE DE LA SABLIERE – BELLEVUE – ROUTE DE LIMOGES – RUE DES PRÉS GUINS – IMPASSE DES PRÉS GUINS – RUE DE LA POSTE – PLACE DE LA CHAUMIÈRE – LA NOUGERAIE – RUE DE LA GRENATIERE – PASSAGE DU TAN – LES ÂGES – PASSAGE DES FORGES – GRAND'RUE – PLACE DE L'ÉGLISE – CHEMIN DES PÊCHEURS – IMPASSE DE LA CHARENTE – RUE DU VIEUX MOULIN – RUE DU PONT

**QUESTIONS DIVERSES :**

- FDGDON 86 - proposition d'adhésion 2020 – Le Conseil Municipal ne donne pas suite.
- Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021
- M. Mickaël COLIN est désigné responsable de la pose des drapeaux, suppléé par M. Guillaume LANCEREAU
- Mail de M. Gérard MINAULT concernant la pièce de calcite gravée déposée en prêt au musée de la Préhistoire des Eyzies de Taillac. Proposition de prêt au musée Sainte Croix de Poitiers.
  - Il faut en premier lieu aller chercher la pièce ; puis voir avec le musée Sainte Croix pour qu'il fournisse une proposition de convention afin d'en délibérer.
- Information report AG du FCS
- Demander des devis pour un panneau d'affichage (vitrine) et 4 bancs d'extérieur

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 53 minutes.